

Cercle Nautique Honfleur
8 rue Saint Antoine
14600 HONFLEUR
Tel 02 31 98 87 13
Email : secretariat@cnh-honfleur.fr



AVIS DE COURSE - REGATE DES MARINS
Samedi 4 JUIN 2022
Autorité Organisatrice : CERCLE NAUTIQUE DE HONFLEUR

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Les règles du Handicap National et les Instructions de course qui pourront être consultées et retirées auprès du secrétariat du Club.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 2.2 La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap HN.
- 2.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint au CNH ou s'inscrire sur NVI au plus tard le 04 Juin à 9h00.
- 2.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile 2022 compétition valide et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. Pour la licence journalière, un certificat médical sera exigé
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
 - la présentation de la fiche HN en règle.Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
HN	10 € / bateau

4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription : Le vendredi 3 juin 2022 de 9h à 17h00.
Le samedi 4 Juin 2022 de 9h00 à 9h30

4.2 Une course le samedi 4 juin 2022

4.3 Horaires du 4 juin 2022

Briefing au CNH	10h30
Sortie Vieux Bassin	11h30
Sortie du SAS	11h30
Signal d'avertissement	12h00
Haute mer	14h33
Coefficient	58-61
Rentrée Vieux Bassin	17h30
Pot, Classement au CNH	18h00

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles au CNH le jour de la régata et sur le site internet www.cnh-honfleur.fr dès vendredi 3 juin 17h00.

6. LE PARCOURS

6.1 Le parcours sera indiqué lors du briefing au CNH le 4 juin 2022. La zone de course sera dans la zone comprise au sud par la ligne virtuelle des bouées B18-B20-B22. Et au Nord par la digue submersible (danger !).

7. SYSTEME DE PENALITE

7.1. Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

7.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2
Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

8. CLASSEMENT

8.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

8.3 Le système de points sera conforme au classement HN.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Les communications entre l'organisation et les concurrents s'effectueront sur le canal VHF 06 réduit à la procédure de départ.

10. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu dans les locaux du CNH à partir de 18h00.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à cette régates non inscrite au calendrier FFV entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. Le CNH n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

12. TRAFFIC EN SEINE

Si le parcours implique la traversée d'un chenal commercial les concurrents s'engagent à le couper le plus verticalement possible, laisser une priorité absolue aux navires commerciaux, et se mettre en veille pour le chenal de Rouen sur le canal 73.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, contacter Carole au CNH secretariat@cnh-honfleur.fr – 02 31 98 87 13

Horaires d'ouverture du CNH :

Lundi au Vendredi..... 8h00-13h00 et 14h00-17h00

Samedi 9h00-12h00 et 14h00-17h00